#### **SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 7 Novembre, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 48

Date de convocation du Conseil municipal : 26/10/2017

<u>Présents</u>: M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, M. LAPORTE André, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme RECHE Arianne, M. ROUX Bernard, M. VIDAL Guy, M. CAUMON Patrice; Adjoints, Mme WILLIAMS Rosamund, M. MARTY José, Mme MONTAGNAC Martine, M. MURET Jean-Luc, M. MEYNEN Olivier, Mme DEMON Valérie, M. DOCHE Patrick, Mme LAFAGE Edith, M. FOISSAC Michel, M. GUINOT Gérard, M. ROUSSEL Olivier, Mme BATAILLE Nadine, Mme ROUMIGUIE Colette, M. DELEU Jean-Michel, M. LAPEZE Yannick, M. BARRES Roland, Mme LAINÉ Danièle, Mme SENSI Claudine, M. LYE Pierre-Yves, Mme SAURAT Anna, Mme RENOUX Martine et M. LAGARD Ludovic.

<u>Absents Excusés</u>: Mme GARRALON Emmanuelle, M. GERDOLLE Philippe, M. MAITREAU Yves, M. DHENNIN Pierre, Mme GARNERONE Anne-Marie qui a donné pouvoir à Mme SAURAT Anna, Mme FAURÉ Éliane.

<u>Absents</u>: M. ARNAL Jérôme, M. THOMAS Christian, Mme MARTIN-CASPARI Marie-Claude, Mme LOUBATIERES Georgette, M. GARDES Gérard, M. QUEBRE Maurice, M. BOUDET Thierry, M. DARGERE Dominique, M. FERRE Gérard, M. BECQUART Alain, M. SAVAGE Edward et Mme LACOMBE Pauline.

Secrétaire: M. MARTY José.

Le compte-rendu et le Procès-verbal de la séance précédente sont adoptés à l'unanimité.

## 1/ DÉLIBÉRATION 2017/074 : COMPLÉMENTS DE SUBVENTIONS 2017

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il conviendrait de procéder à une modification du tableau des subventions. Il propose d'attribuer deux nouvelles subventions exceptionnelles :

 La 1<sup>ère</sup> à l'association « Les Médiévales Montcuquoises » qui a un résultat déficitaire suite à la manifestation qu'ils ont organisé en juillet 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, trente voix pour une voix contre,

#### - DECIDE D'ATTRIBUER

- \* une subvention exceptionnelle de 1000 € à l'association « Les Médiévales Montcuquoises »
- La 2<sup>ème</sup> au RASED (Réseau d'Aide Spécialisé aux élèves en difficulté) des écoles du secteur Puy L'Evêque/Prayssac/Montcuq, qui nous sollicite pour pouvoir acquérir du petit matériel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### - DECIDE D'ATTRIBUER

\* une subvention exceptionnelle de 150 € au RASED de Puy L'Evêque

Il sera procédé à une modification du tableau des subventions.

# 2/ DÉLIBÉRATION 2017/075 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE AU COLLEGE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC POUR UN VOYAGE SCOLAIRE

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de la Principale du Collège de Montcuq sollicitant une aide financière pour un voyage scolaire à LONDRES de la classe de 3° qui aura lieu en Mars 2018.

Le coût du voyage par élève est estimé à 230.00€. 17 élèves concernés sont domiciliés dans notre Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

 DECIDE D'ATTRIBUER à chaque élève résidant dans la Commune, la somme de 60€, soit un total de 1020€:

Cette somme sera versée au Collège au cours du 1er trimestre 2018.

## 3/ DÉLIBÉRATION 2017/076 : AMORTISSEMENT – RÉSEAUX EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire explique au conseil Municipal que l'assainissement du bourg de Belmontet a été réalisé en 2013 et n'a fait l'objet d'aucun amortissement, or cet amortissement est obligatoire pour les réseaux d'eau et d'assainissement.

La délibération générale prise en date du 05/04/2016 concernant la durée d'amortissement des biens ne prévoyant pas de durée pour ce type de bien, il convient de la fixer.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal;

-DECIDE DE FIXER la durée d'amortissement des réseaux d'eau et d'assainissement à 5 ANS

# 4/ DÉLIBÉRATION 2017/077: RESTAURATION CHAPELLE SAINT AIGNAN ET REFECTION SALLE DES FETES DE VALPRIONDE : DEMANDE DE VERSEMENT DU FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY-BLANC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de restauration de la chapelle Saint-Aignan, ainsi que la réfection de la Salle des Fêtes de Valprionde sont maintenant terminés.

Monsieur le Maire rappelle le coût et le plan de financement des travaux :

●Coût H.T total des travaux :		60710.71 €		
COUT TOTAL H.T		60710.71 €		
*fonds de concours Communauté de Communes	:	16 400.00€		
*Département : Sauvegarde Patrimoine Remarquable	:	7 679.00€		
*Fonds propres	-:	36 631.71€		
TOTAL				
		60 710.71 €		

Il convient de demander le versement du Fonds de Concours d'un montant de 16 400.00 € auprès de la Communauté de Communes du Quercy-Blanc.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité ;

- **DECIDE** de demander le versement de cette subvention.

# 5/ DÉLIBÉRATION 2017/078: DECISION MODIFICATIVE N° 5 : FONCTIONNEMENT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de procéder à une décision budgétaire modificative pour :

- \* amortir un réseau d'assainissement
- \* payer les indemnités de remboursement anticipé d'emprunts suite au compactage, prévus initialement au budget d'investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ACCEPTE le virement de crédits suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 615221 : Bātiments publics	11 161.00 €	****		•
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	11 161.00 €			<del></del>
D 023 : Virement section investissement	21 161.00 €		·	
D 023 ; Virement section investissement		11 161.00 €		
TOTAL D 023 : Virement à la sect <sup>o</sup> d'investis.	21 161,00 €	11 161.00 €		
D 68111 : Det.amort.immos incorp.& corp		11 681.00 €		
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section		11 681.00 €		
D 668 : Autres charges financières		12 000.00 €		
TOTAL D 66 : Charges financières	- T	12 000.00 €	[	
R 777 : Subv.transférées au résultat				2 520.00 (
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section				2 520.00 (
Total	32 322.00 €	34 842.00 €		2 520.00
Total Général		2 520.00 €		2 520.00 6

# DECISION MODIFICATIVE N°6: INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de procéder à une décision budgétaire modificative pour :

- \*pouvoir continuer les travaux de rénovation de la mairie
- \* Amorcer les travaux de revitalisation du quartier des cordeliers
- \* amortir un réseau d'assainissement

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

## - ACCEPTE le virement de crédits suivants

Désignation Diminution	Dépe	nses	Receites	
	Diminution de crédits	Augmentation de erédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		T 14.7 15.457-74 WY FE BAR ALL 14.45		
D 020 : Dépenses Imprévues Invest	5 000.00 €		•	
TOTAL D 020 : Dépenses Imprévues Invest	5 000.00 €			··-
D 13918 : Autres		2 520,00 €		
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section	·	2 520.00 €		
D 1641 : Emprunts en curus	12 000.00 €		•	
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts	12 000.00 €			
D 21311-234 : Aménagement Mairje		50 000.00 €		
D 2151-312 : Batiment Ancienne Gendamierie		50 000,00 €		-
D 2151-322 ; COEUR DE VILLAGE	25 000.00 €		·	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	25 000.00 €	109 000.00 €		
D 2312-050 : Aménagement du bourg	6 000.00 €		:	
D 2313-334 : SALLE COMMUNALE LEBREIL	-64 000.00 € ;			
TOTAL D 23: Immobilisations on cours	70 000.00 €			
R 021; Virement de la section de fonct	ì		21 161.00 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.			21 161.00 €	
R 281532 : Amort.réseaux assainissement			,	11 681.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section	j			11 681.00 €
Total	112 000.00 €	102 520.00 €	21 161,00 €	11 681.00 €
Total Général		-9 480.00 €		-9 480.00 €

# 6/ DÉLIBÉRATION 2017/079: VENTE D'UN TERRAIN – Rue Marcel Bourrières

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de Monsieur et Madame BOTEZATU souhaitant acquérir une parcelle de terrain qui est propriété communale, en vue de construire un cabinet dentaire. Le terrain est cadastré sous le n° 2144 (anciennement 660 a) de la section L, Rue Marcel Bourrières et d'une superficie de 678 m²

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE DE VENDRE** à M. ou Mme BOTEZATU ou toute société qui se substituerait la parcelle cadastrée sous le N° L 2144 sur la base de 15€ le m2 ;
- DIT que la superficie du terrain vendu est de 678 m2 ; ce qui représente une somme de 10 170€ ;
- DIT que les frais notariés afférents à l'opération seront à la charge de l'acquéreur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents utiles à la réalisation de ce projet, notamment l'acte à intervenir devant Maître Sophie LACAZE, Notaire à MONTCUQ.

# 7/ DÉLIBÉRATION 2017/080 : Annulée (Erreur dans l'intitulé de l'objet)

8/ DÉLIBÉRATION 2017/081 : Extension et mise aux normes de la salle des fêtes de LEBREIL (Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC) et réhabilitation de 3 logements : Demande de subvention DETR

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'afin de mettre en conformité l'accessibilité de la salle des fêtes et des trois logements de Lebreil, et de créer des places de stationnement adaptées, des travaux de terrassement, de murs de soutènement, de création de passages et cheminements adapté sont nécessaires.

Tout cela représente un coût de 43 133.11€ H.T, répartis comme suit :

- montant des travaux H.T.	39 608.00€
- montant H.T des honoraires	3 525.11€
Montant total	43 133.11€

- ce supplément pourra être financé comme suit :

\* DETR: 25 %

\* Fonds propres

10 783.00 € 32 350.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- DE DEMANDER UN FINANCEMENT au titre de la D.E.T.R-exercice 2018- relatif au surcoût des travaux de restructuration de la salle communale et la réhabilitation de logements à LEBREIL (Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC)
- DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire pour engager la demande de subvention auprès des services préfectoraux.

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance publique.



Alain LALABARDE